

Conditions Générales d'Utilisation du système de vote électronique de l'association Conseil National de Villes et Villages Fleuris en date du 13/10/2025

Objet et champ d'application

Le présent document encadre l'usage interne, par les adhérents de l'association, du système de vote électronique open source **Belenios**, **auto-hébergé** par l'association, pour l'organisation de consultations et scrutins internes.

Modalités d'accès et déroulement du vote

Peut voter tout adhérent figurant sur la liste électorale arrêtée par l'association. L'accès se fait via un lien personnel envoyé par e-mail à l'adresse communiquée à l'association. Il est de la responsabilité de l'adhérent de vérifier que ses coordonnées transmises ou celles figurant sur son espace extranet sont bien à jour.

L'e-mail contient un lien unique et un **code de vote confidentiel**. Ce code et ce lien ne doivent jamais être partagés. Toute opération réalisée via ce lien est réputée émaner de l'adhérent.

Le vote est ouvert pendant la durée annoncée dans la convocation. Les horaires d'ouverture et de clôture des scrutins s'entendent **en heure de Paris (CET/CEST)**. L'adhérent peut voter plusieurs fois; **seul le dernier bulletin** exprimé avant la clôture est pris en compte.

Après validation, un **e-mail de confirmation** est adressé à l'adhérent. S'il n'est pas à l'initiative de ce vote ou constate une anomalie, l'adhérent doit alerter immédiatement l'association.

Confidentialité du vote et disponibilité de la plateforme

Belenios met en œuvre des mécanismes assurant la **confidentialité du bulletin**, l'**anonymat du vote** et l'**intégrité du dépouillement**. L'association administre la plateforme (hébergement, mises à jour, sauvegardes) et applique des **pratiques de sécurité raisonnables**, proportionnées à ses moyens et aux enjeux des votes.

L'association s'efforce d'en garantir l'accès durant la période de vote mais ne peut être tenue responsable des indisponibilités, pannes, pertes de connexion ou défaillances imputables à des tiers. En cas d'incident majeur, l'association peut **prolonger, reporter ou annuler** le scrutin.

Tout comportement visant à détourner le système (tentatives d'accès non autorisé, usurpation, automatisation de votes, diffusion du lien ou du code) est prohibé et peut entraîner **invalidation du vote** et **mesures disciplinaires internes**, sans préjudice d'actions légales. **Les horodatages de la plateforme font foi.**



Protection des données et dispositions légales

Les données traitées (identité, e-mail, statut d'adhérent, traces techniques) servent à gérer l'éligibilité, l'envoi des liens, la tenue du scrutin, l'édition des procès-verbaux et, le cas échéant, les audits. Les bulletins restent **séparés de l'identité de l'électeur**. **Base légale** : intérêt légitime et exécution des statuts. **Durées de conservation** limitées à celles nécessaires (preuve du scrutin et obligations statutaires). **Droits RGPD** (accès, rectification, opposition, effacement, limitation) à exercer auprès de l'association ; réclamations possibles auprès de la CNIL.

Les CGU peuvent être mises à jour ; la **version applicable** est celle disponible au moment de la convocation.

Les CGU sont soumises au droit français. Tout litige sera traité conformément aux statuts de l'association ; à défaut d'accord amiable, compétence des tribunaux du siège de l'association.

